



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 21 NOVEMBRE 2013

SPECIAL N ° 10 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

DIRECCTE

DIRECCTE 11

Arrêté N °2013311-0001 - Arrêté portant radiation de la SCOP T. P. M. S. - 44, rue Antoine Becquerel - 11100 Narbonne de la liste ministérielle des Sociétés Coopérative Ouvrière de Production	1
Arrêté N °2013311-0012 - Arrêté portant radiation de la SCOP SCOPRADA - ZA Les Rives de l'Aude - 11200 ARGENS- Minervois de la liste ministérielle des Sociétés Coopérative Ouvrière de Production	4
Arrêté N °2013316-0003 - Arrêté portant radiation de la SCOP Imprimerie Lézignanaise - ZI des Corbières - 11200 Lézignan- Corbières de la liste ministérielle des Sociétés Coopérative Ouvrière de Production	7



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

Arrêté n °2013311-0001

**signé par
PREFET**

le 07 Novembre 2013

**DIRECCTE
DIRECCTE 11**

Arrêté portant radiation de la SCOP T. P. M.
S. - 44, rue Antoine Becquerel - 11100
Narbonne de la liste ministérielle des Sociétés
Coopérative Ouvrière de Production



DIRECCTE Languedoc-Roussillon
Unité Territoriale de l'Aude
Direction
Téléphone : 04.68.77.25.77
Télécopie : 04.68.77.79.50
Courriel : dd-11.direction@direccte.gouv.fr

Arrêté Préfectoral n° 2013311-0001
portant radiation de la liste ministérielle des Sociétés Coopérative Ouvrière de Production
de la SCOP T. P. M. S.

Le Préfet de l'Aude
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 61 et 260 de ce code ;

Vu l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements ;

Vu le décret n° 87-276 du 16 avril 1987 portant modification du décret n° 79-376 du 10 mai 1978 fixant les conditions d'établissement de la liste des sociétés coopératives ouvrières de production ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière de production ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1967 portant règlement des marchés passés par les organismes de sécurité sociale du régime général, et notamment son article 17 ;

Vu l'avis de la confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production en date du 31 octobre 2013.

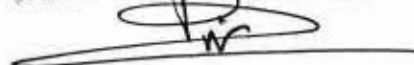
Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de l'Aude et de la Responsable de l'Unité Territoriale de l'Aude de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Languedoc-Roussillon

ARRETE :

Article 1^{er} : La société **T.P.M.S. – 44, rue Antoine Becquerel – 11100 Narbonne** est radiée de la liste ministérielle de sociétés coopératives ouvrières de production en raison de sa liquidation judiciaire simplifiée par décision de justice en date du 5 juin 2012.

Carcassonne, le 6 novembre 2013

Pour le Préfet et par délégation
Je Secrétaire Général de la Préfecture



Thibault FIRCHOW



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

Arrêté n °2013311-0012

signé par
PREFET

le 07 Novembre 2013

DIRECCTE
DIRECCTE 11

Arrêté portant radiation de la SCOP
SCOPRADA - ZA Les Rives de l'Aude -
11200 ARGENS- Minervois de la liste
ministérielle des Sociétés Coopérative
Ouvrière de Production

DIRECCTE Languedoc-Roussillon
Unité Territoriale de l'Aude
Direction
Téléphone : 04.68.77.25.77
Télécopie : 04.68.77.79.50
Courriel : dd-11.direction@direccte.gouv.fr

Arrêté Préfectoral n° 2013311-0012
portant radiation de la liste ministérielle des Sociétés Coopérative Ouvrière de Production
de **SCOPRADA**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 61 et 260 de ce code ;

Vu l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements ;

Vu le décret n° 87-276 du 16 avril 1987 portant modification du décret n° 79-376 du 10 mai 1978 fixant les conditions d'établissement de la liste des sociétés coopératives ouvrières de production ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière de production ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1967 portant règlement des marchés passés par les organismes de sécurité sociale du régime général, et notamment son article 17 ;

Vu l'avis de la confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production en date du 31 octobre 2013.

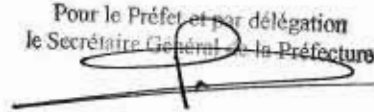
Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de l'Aude et de la Responsable de l'Unité Territoriale de l'Aude de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Languedoc-Roussillon

ARRETE :

Article 1^{er} : **La société SCOPRADA – Zone Artisanale Les Rives de l'Aude - 11200 Argens-Minervoises** est radiée de la liste ministérielle de sociétés coopératives ouvrières de production en raison de sa liquidation judiciaire par décision de justice en date du 25 juin 2013.

Carcassonne, le 7 novembre 2013

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général de la Préfecture



Thilo FIRCHOW



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

Arrêté n °2013316-0003

signé par
SECRETARE GENERAL

le 13 Novembre 2013

DIRECCTE
DIRECCTE 11

Arrêté portant radiation de la SCOP
Imprimerie Lézignanaise - ZI des Corbières -
11200 Lézignan- Corbières de la liste
ministérielle des Sociétés Coopérative
Ouvrière de Production



DIRECCTE Languedoc-Roussillon
Unité Territoriale de l'Aude
Direction
Téléphone : 04.68.77.25.77
Télécopie : 04.68.77.79.50
Courriel : dd-11.direction@directe.gouv.fr

Arrêté Préfectoral n° 2013316-0003
portant radiation de la liste ministérielle des Sociétés Coopérative Ouvrière de Production
de la SCOP **IMPRIMERIE LEZIGNANAISE**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 61 et 260 de ce code ;

Vu l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements ;

Vu le décret n° 87-276 du 16 avril 1987 portant modification du décret n° 79-376 du 10 mai 1978 fixant les conditions d'établissement de la liste des sociétés coopératives ouvrières de production ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière de production ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1967 portant règlement des marchés passés par les organismes de sécurité sociale du régime général, et notamment son article 17 ;

Vu l'avis de la confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production en date du 5 septembre 2013.

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de l'Aude et de la Responsable de l'Unité Territoriale de l'Aude de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Languedoc-Roussillon

ARRETE :

Article 1^{er} : **La société IMPRIMERIE LEZIGNANAISE – ZI des Corbières – 11200 Lézignan-Corbières** est radiée de la liste ministérielle de sociétés coopératives ouvrières de production.

Carcassonne, le 13 novembre 2013

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général de la Préfecture



Thilo FIRCHOW